

# Fiche de données de sécurité selon le Règlement 1907/2006/CE

Date d'impression: 04.06.2007

Révision: 04.06.2007

## \* 1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** BONIRAT PATE FRAICHE
- **Code fds/Révision:** 03
- **Emploi de la substance / de la préparation** Rodenticide
- **Producteur/fournisseur:**  
Zapi Industrie Chimiche S.p.A.  
Via Terza Strada 12  
35026 Conselve (Pd)  
Italie  
Tél. + 39 049 9597785 – Fax + 39 049 9597789  
Courriel de la personne chargée de la fiche de données de sécurité: techdept@zapi.it
- **Service chargé des renseignements:** Département technique
- **Renseignements en cas d'urgence:** Centres Antipoisons: Nancy Tél. 03 83 32 36 36 - Paris Tél: 01.40.05.48.48

## 2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



Xn Nocif

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**  
R 22 Nocif en cas d'ingestion.  
Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

## 3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 56073-07-5	difenacoum		R 28-48/25-50/53 0,005%
EINECS: 259-978-4			

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## 4 Premiers secours

- **Remarques générales:**  
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**  
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- **Indications destinées au médecin:**  
Grave empoisonnement si le produit est ingéré, inhibition de vitamine K, hémorragies cutanées et muqueuses. La symptomatologie d'autres organes est de type hémorragique.  
Thérapie: en cas d'ingestion en grande quantité : provoquer le vomissement, pratiquer un lavage gastrique, contrôler l'activité de la prothrombine et en cas de diminution administrer Vitamine K1.
- **Traitement** Administrer vitamine K1

## 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**  
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

## 6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:** Pas nécessaire.

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité selon le Règlement 1907/2006/CE

Date d'impression: 04.06.2007

Révision: 04.06.2007

**Nom du produit: BONIRAT PATE FRAICHE**

(suite de la page 1)

- **Mesures pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:**  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

### 7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:** Tenir les récipients hermétiquement fermés.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.

### 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**  
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**  
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**  
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:** Pas nécessaire.

### 9 Propriétés physiques et chimiques

· <b>Indications générales</b>	
<b>Forme:</b>	Solide
<b>Couleur:</b>	Rouge
<b>Odeur:</b>	Caractéristique
· <b>Changement d'état</b>	
<b>Point de fusion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition:</b>	Non déterminé.
· <b>Point d'inflammation:</b>	Non applicable.
· <b>Auto-inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Danger d'explosion:</b>	Le produit n'est pas explosif.

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon le Règlement 1907/2006/CE

Date d'impression: 04.06.2007

Révision: 04.06.2007

**Nom du produit: BONIRAT PATE FRAICHE**

(suite de la page 2)

· <b>Densité:</b>	1,14 - 1,26 g/ml
· <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Insoluble
· <b>valeur du pH:</b>	Non applicable.
· <b>Teneur en solvants:</b>	
<b>Solvants organiques:</b>	0,0 %
<b>VOC (CE)</b>	0,00 %
· <b>Teneur en substances solides:</b>	100,0 %

### 10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### 11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë:**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

#### 56073-07-5 difenacoum

Oral	LD50	1,8 mg/kg (rat) 2 mg/kg (lapin)
Dermique	LD50	1000 mg/kg (lapin)

#### 3734-33-6 benzoate de denatonium

Oral	LD50	749 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4h	0,2 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux:** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

### 12 Informations écologiques

- **Effets écotoxiques:**

- **Toxicité aquatique:**

#### 56073-07-5 difenacoum

LC50/48h	0,52 mg/l (daphnia)
LC50/96h	0,10 mg/l (rainbow trout)

- **Autres indications:**

#### 56073-07-5 difenacoum

Oral	LD50	>50 mg/kg (chicken)
------	------	---------------------

- **Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### 13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon le Règlement 1907/2006/CE

Date d'impression: 04.06.2007

Révision: 04.06.2007

**Nom du produit: BONIRAT PATE FRAICHE**

(suite de la page 3)

### 14 Informations relatives au transport

· <b>Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):</b>	
· <b>Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):</b>	-
· <b>Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):</b>	
· <b>Classe IMDG:</b>	-
· <b>Marine Pollutant:</b>	Non
· <b>Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:</b>	
· <b>Classe ICAO/IATA:</b>	-

### 15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE:**  
Nom homologué : Bonirat pâte fraîche  
N°A.M.M.: 2010594  
Usages : Jardin d'amateur \*Lutte contre les rongeurs \*Rats \*Souris
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**



Xn Nocif

- **Phrases R:**  
22 Nocif en cas d'ingestion.
- **Phrases S:**  
1/2 Conserver sous clef et hors de portée des enfants.  
13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.  
35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.  
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
49 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- **Identification particulière de certaines préparations:**  
Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
- **Prescriptions nationales:**
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**  
PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :  
Dangereux pour les chiens et/ou chats.  
Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.  
Disposez les appâts de manière à minimiser le risque d'ingestion par d'autres animaux. Sécurisez les appâts afin qu'ils ne puissent pas être emmenés par les rongeurs.  
En cas d'ingestion accidentelle, administrer l'antidote : VITAMINE K1  
Retirez quotidiennement les rongeurs morts de la zone de traitement pendant toute la période du traitement. Ne pas les jeter dans les poubelles ni les décharges.  
Détruire les emballages vides.

### \* 16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases R importantes:**  
28 Très toxique en cas d'ingestion.  
48/25 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.  
50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité selon le Règlement 1907/2006/CE

Date d'impression: 04.06.2007

Révision: 04.06.2007

**Nom du produit: BONIRAT PATE FRAICHE**

(suite de la page 4)

**· Sources**

1. Directive 1999/45/CE, Directive 2001/58/CE, Directive 2006/8/CE et successives adaptations
2. Directive 67/548/CEE et successives adaptations
3. Directive 91/155/CEE et successives adaptations
4. The Merck Index Ed. 10
5. E-Pesticide Manual Version 2.1 (2001)
5. Règlement 1907/2006/CE et successives adaptations

**· \* Données modifiées par rapport à la version précédente**